



Concertation
Ateliers participatifs



la métropole
GRANDLYON

**Atelier: Comment rendre la place du pont plus propre,
durablement ?**

Mardi 2 février de 18h30 à 20h30

Collecte des déchets ménagers et assimilés

Cadre réglementaire : arrêté 2016-01-28-R-0072

*La Métropole de Lyon assure la collecte des déchets **des ménages**.*

- Les déchets doivent être **triés** :
 - Les emballages (sauf le verre), les papiers et cartons doivent être mis dans les **bacs jaunes en vrac** ou dans des silos de collecte sélective.
 - Les emballages en verre doivent être mis dans les **silos à verre**.
 - Les autres déchets (ordures ménagères résiduelles) doivent être mis en **sacs fermés** et présentés dans les **bacs gris**.
- La fourniture des bacs gris est à la charge des producteurs
- La Métropole fournit les bacs jaunes.
- **Ces bacs ne peuvent rester sur le domaine public** ; ils doivent être rentrés après le passage de la collecte.

*La Métropole de Lyon assure la collecte des déchets **des ménages**.*

- **Les déchets dangereux (peintures, solvants...) ou ne pouvant être mis en sacs et en bacs (mobilier, électroménager,...) doivent être emmenés en déchèterie** ou récupérés par les différents magasins vendeurs (cas des équipement électriques, des piles, des lampes, des pneus...)
- **Il est interdit de déposer des sacs ou des déchets en vrac sur l'espace public y compris aux pieds des bacs sous peine d'amende et de poursuite pénale.**

*La Métropole de Lyon assure la collecte des **déchets** « **assimilés** ».*

- Les déchets « assimilés » sont les déchets des commerces et entreprises produits dans les mêmes conditions que ceux des ménages pour un maximum de 840 litres par semaine (sur Lyon cela équivaut à un petit bac de 140 litres 6 fois par semaine).
- **Au-delà de 840 litres les producteurs non ménagers doivent avoir recours à une collecte privée et adaptée à la nature des déchets.**
- Les déchets « assimilés » ne peuvent en aucun cas être des déchets de nature industrielle, des déchets carnés, médicaux, des huiles ou tout autre déchet disposant d'une filière et d'une réglementation spécifique. Au-delà d'une production de 1 100 litres par semaine les déchets doivent être triés selon 5 flux (bois, métal, papier/carton, plastique, verre).

Petit mémo sur Lyon 3 et Lyon 7

Collecte des bacs Gris : Lundi, Mercredi, Jeudi, Samedi

Collecte des bacs Jaunes : Mardi et Vendredi

Déchèterie fixe – Artillerie

12 Boulevard de l'Artillerie 69007 Lyon 7e arrondissement

Déchèterie mobile de Lyon 3 le 1^{er} samedi du mois

Place Bahadourian 69003 Lyon 3e arrondissement

Déchèterie mobile de Lyon 7 – Prado le 4^{ème} samedi du mois

Place du Prado 69007 Lyon 7e arrondissement

Identification des difficultés rencontrées sur le secteur

- Absence de local poubelle et/ou de bacs dans certains commerces et/ou résidences
- Tri sélectif peu ou pas respecté dans les bacs existants
- Volume des bacs inapproprié par rapport à la quantité de déchets produits
- Dépôts sauvages d'encombrants sur la voie publique (450 tonnes par an soit 1,2 tonnes par jour. À titre comparatif, 2 tonnes par jour sur l'ensemble de Villeurbanne)
- Mésusage et détérioration du mobilier urbain

Identification des difficultés rencontrées sur le secteur

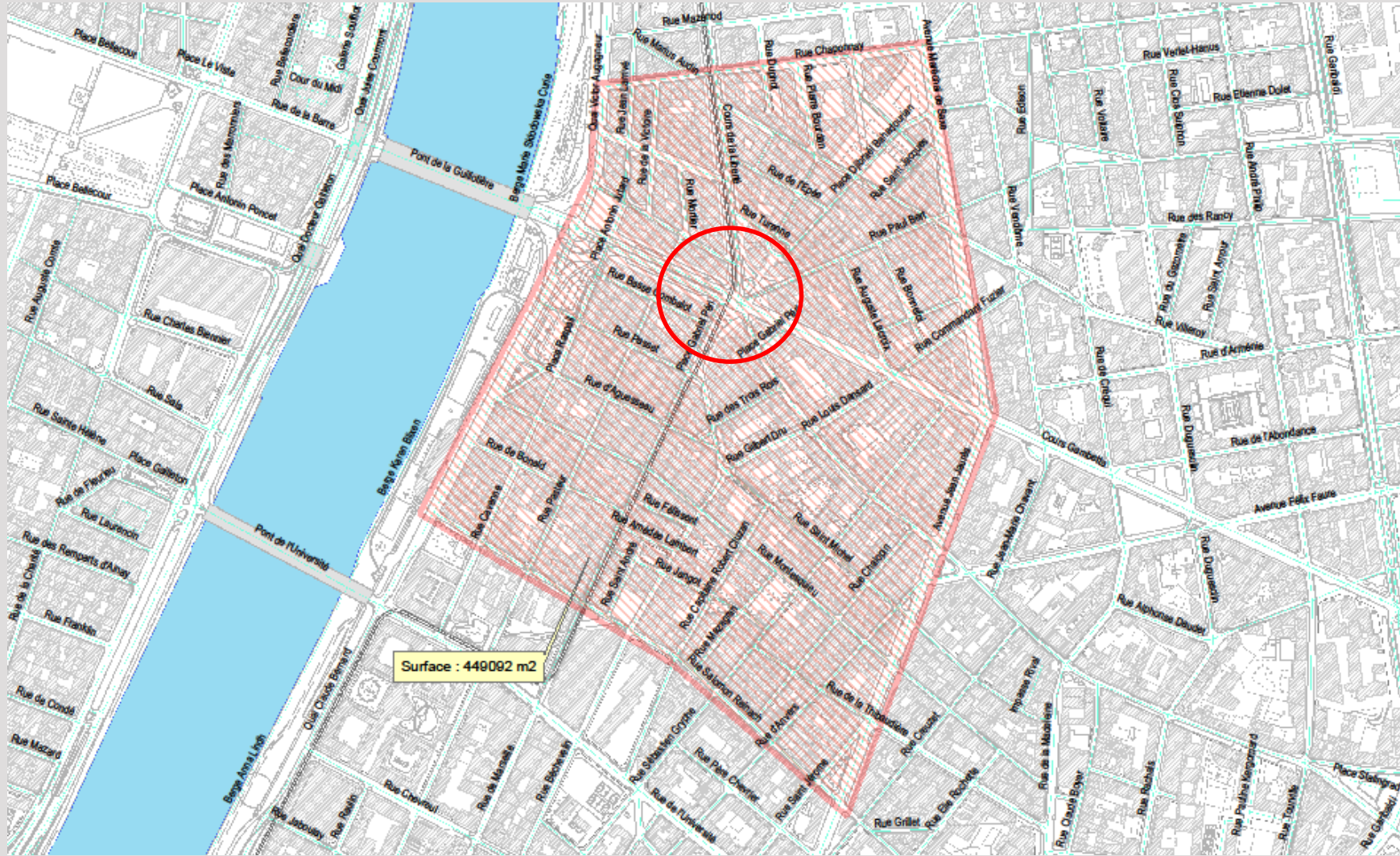
- Présence récurrente de personnes statiques dans les lieux de passage (tramway, bouches de métro)
- Présence d'urines et de déjections humaines
- Déchets hors des corbeilles, directement sur l'espace publique
- Présence de nuisibles
- Agressions envers les agents chargés du nettoyage

Natures des interventions de collecte et nettoyage

Elles sont réalisées chaque jour du lundi au samedi

- Lavage des sols et collecte des déchets (Nettoisement Globalisé des Sols)
- Nettoisement manuel (équipe de 3 agents le matin et de 3 agents l'après midi)
- Nettoisement renforcé (lavage haute pression à eau chaude sur zones difficiles)
- Ramassage des corbeilles de propreté (micro-benne)
- Enlèvements des encombrants (benne plateau)
- Enlèvements des incinérables (benne à ordure)

Journée type sur le secteur de la Guillotière



Journée type sur le secteur de la Guillotière (matin)

- **Hors champ du nettoyage dès 5h00** : la collecte des bacs d'ordures ménagères et de sacs aux pieds des bacs est assuré par le service collecte (Pizzorno) et permet ensuite au nettoyage d'intervenir sur zone de façon complémentaire
- **À partir de 6h00** :
 - 3 balayeuses assurent le lavage du secteur hormis la zone Mazagran qui est traité l'après midi.
 - 3 agents à pieds assurent le nettoyage en appui et complément des balayeuses
- **À partir de 6h30** : Une micro benne collecte les 420 corbeilles du secteur.
- **De 6h30 à 8h30** : Un camion plateau ramasse les gros encombrants. Une benne à ordure ramasse les déchets incinérables (petits encombrants).
- **À partir de 9h00 et jusqu'à 11h15** : Un agent reste en ilotier sur le secteur Gabriel Péri (nouvelle mesure) et les autres se déploient en étoile sur les autres rues

Journée type sur le secteur de la Guillotière (après-midi)

- **À partir de 13h00** : Arrivé de 3 agents à pieds. Même dispositif que le matin
- **À 13h30** : Circuit de nettoyage globalisé des sols d'après-midi sur le 7^{ème} arrondissement secteur Mazagran.
- **À 18h00** : Départ des agents

Présence d'agents de 5h à 18h, 6/7 jours

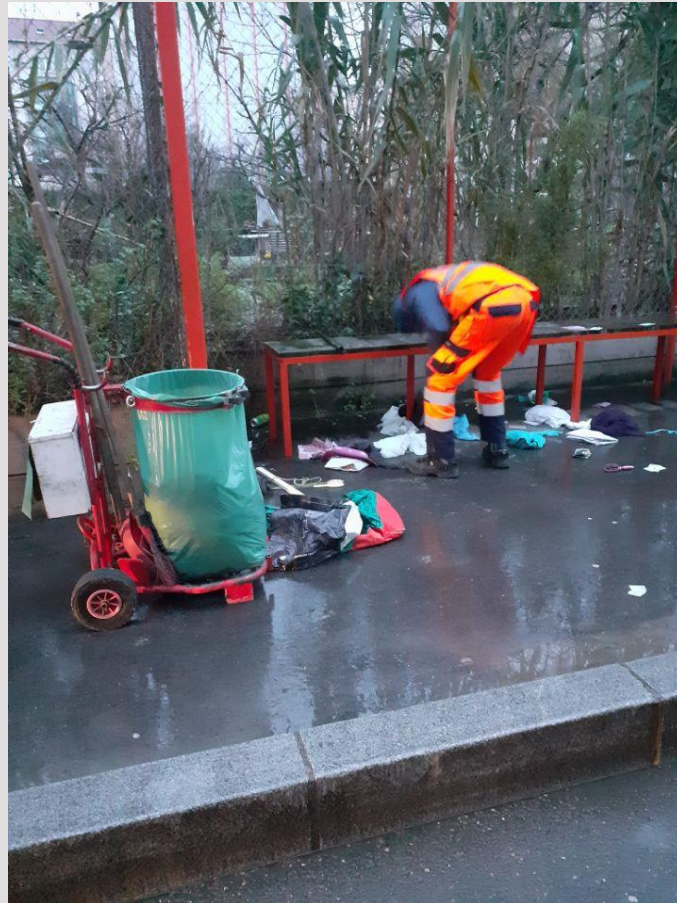
Nettoisement avec balayeuse



Collecte des bacs



Nettoisement manuel



Coût du service de nettoyage sur le secteur Guillotière

- Coût du nettoyage au m² de la place Gabriel Péri / Secteur Guillotière :
 - près de 2,5x supérieur au reste du 3eme arrondissement
 - près de 4x supérieur au reste du 7eme arrondissement